

CCLS Ville de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique.	
Fiche n°13	Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques.	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	GEM l'Albatros UNAFAM Moselle GEM Camille Claudel Ville de Metz
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>« La confusion entre folie, maladie mentale et délinquance/criminalité est prédominante dans la population » (Représentations sociales du « fou », du « malade mental », et du « dépressif » en population générale en France, L'encéphale, 2010). Les préjugés associés à la notion de « santé mentale » font peser un fort risque pour les personnes concernées et leurs proches d'être stigmatisés.</p> <p>La feuille de route « Santé mentale et psychiatrie » de juin 2018 réaffirme la nécessité de lutter contre la stigmatisation des troubles mentaux. Les principes d'égalité des chances, de participation et de citoyenneté sont mis en avant jusque dans le titre de la loi « handicap » du 11 février 2005. À cela s'ajoutent les dispositions de la loi du 27 mai 2008 pour lutter contre les discriminations.</p> <p>Sur le territoire messin, 4 000 habitants vivent avec une affection psychiatrique de longue durée et 12 % de la population présente des signes de fragilité en santé mentale (étude santé mentale sur le territoire messin, ORS Grand Est, 2017).</p> <p>La lutte contre la stigmatisation et les discriminations sont indispensables pour favoriser une participation et une citoyenneté pleine et entière aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Pour y parvenir, le CLSM en lien avec ses partenaires, les Groupes d'entraide mutuelle et l'UNAFAM, poursuit la réalisation d'actions contribuant à faire évoluer les représentations de la santé mentale du grand public et des acteurs locaux.</p>	
Objectif spécifique	Faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser la pratique culturelle et de loisirs des personnes malades/handicapées psychiques. 2. Promouvoir l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques. 3. Sensibiliser le grand public à la santé mentale dans une perspective de lutte contre la stigmatisation. 4. Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance mentale ou vivant avec des troubles psychiques. 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	<p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception d'une version grand public du guide santé mentale. • Réalisation d'ateliers de découverte du concept de santé mentale au moyen de l'outil « Le Cosmos mental » développé par le Psycom. • Réalisation d'un documentaire sur le vécu des personnes malades/handicapées psychiques complété par un livret pédagogique pour une utilisation comme outil de sensibilisation. • Organisation annuelle en octobre des Semaines d'information sur la santé mentale - SISM (appel à participation, coordination des événements et communication et bilan de la manifestation). 	
	Culture et aux loisirs	

	<ul style="list-style-type: none"> Appui du CLSM au projet porté par l'Espace Bernard et Marie Koltès pour mettre en place à Metz un Groupe autonome de spectateurs en association avec deux compagnies de théâtre, les GEM et l'hôpital de Jury. Partenariat avec les acteurs de la culture et des loisirs : cartographie des acteurs, répertoire des structures accessibles, livret de conseils sur l'accessibilité et réseau de référents. <p>Emploi et la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui du CLSM aux expérimentations de dispositifs favorisant l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques : projet Tapaj du CSAPA les Wads du CMSEA, projet de la Villa relais de l'hôpital de Jury. Partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation : cartographie des acteurs, participation du CLSM au groupe « Vers l'emploi » animé par le Foyer jeunes travailleurs Etap'habitat, livret conseils « santé mentale, emploi et formation ». <p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite du partenariat avec les acteurs du logement et de l'habitat : ateliers thématiques de formation croisée entre les référents bailleurs et les équipes des Centres médico-psychologiques, participation du CLSM au projet de plateforme logement porté par Metz Métropole. 	
Durée action	<input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action annuelle <input type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : adultes malades/handicapés psychiques
Financements	Budget prévisionnel	<p>Sensibilisation</p> <p>Guide santé mentale grand public : 2 000 € (conception graphique).</p> <p>Ateliers Cosmos mental : 100 €/session (2 X 50 €/h).</p> <p>SISM : 1 000 € pour soutenir l'organisation d'une marche-concert pour l'édition 2022.</p>
	Financements pressentis	<p>Sensibilisation</p> <p>Documentaire : 5 000 € attribués par l'ARS en 2020, report de l'action en 2021 du fait de l'épidémie.</p> <p>Culture et aux loisirs</p> <p>Projet GAS (5 049 €, appel à projets en cours DRAC/ARS).</p>
Déterminants de santé visés	<p>Potentiel social : participation sociale.</p> <p>Stratégies politiques : partenariat, collaboration.</p> <p>Compétences individuelles : empowerment individuel.</p> <p>Implantation de ressources : visibilité, lisibilité, accessibilité.</p>	
Politiques publiques concernées	<p>Stratégie nationale « Ma santé 2022 ».</p> <p>Stratégie nationale de santé 2018 – 2022.</p> <p>Feuille de route santé mentale et psychiatrie.</p> <p>Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028.</p> <p>LOI N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</p> <p>LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.</p>	
Modalités d'évaluation	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'utilisateurs impliqués dans les actions. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions.
	<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs impliqués dans le CLSM qui déclarent une évolution positive par rapport à leur participation et leur citoyenneté. • Nombre d'habitants et de professionnels qui déclarent avoir fait évoluer leurs représentations par rapport à la santé mentale et aux personnes vivant avec un trouble psychique.
	<p>Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.</p>
	<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>